



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 février 2022

n° 020-22

Objet : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus

- date de convocation le 28 janvier 2022 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 février 2022

délibération n° 020-22

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose qu'en vue de la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre :

- Grand Chambéry,
- la Ville de Chambéry,
- le CCAS de Chambéry,
- la commune de La Motte-Servolex,
- le CCAS de La Motte-Servolex,
- la commune de La Ravoire,
- le Syndicat mixte Savoie Déchets,
- Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Grand Chambéry est désigné coordonnateur de ce groupement, et à ce titre a la charge de la gestion de la procédure, la signature et la notification des contrats, chaque membre étant chargé de leur exécution.

Le lancement du marché est prévu en avril 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commande entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la commune de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, la commune de La Ravoire, le Syndicat mixte Savoie Déchets et Grand Chambéry Alpes Tourisme, pour la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 020-22

Objet de l'acte :	RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture de certificats électroniques clients pour les agents et les élus
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	10 février 2022
Annexe(s) :	convention groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26743H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26743H1

Date de transmission en Préfecture :	10 février 2022
Date de réception en Préfecture :	10 février 2022
Période d'affichage :	du au